

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD149

présenté par
Mme Marsaud, rapporteure

ARTICLE 55

Après le mot :

« obligation »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 10 :

« prévue au I pour les actions qui relèvent de leurs responsabilités respectives. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.